



RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-04 RELATIF AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE DANVILLE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE**

RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME

Le plan d'urbanisme est un document de planification encadrant l'aménagement et le développement du territoire de la ville de Danville. Ce document présente un portrait du territoire en annexe, la vision d'aménagement et de développement, les orientations et les objectifs qui en découlent, les affectations du sol ainsi qu'un plan d'action en vue de mettre en œuvre le plan d'urbanisme. On y retrouve également la planification détaillée du secteur du Carré et de la Gare.

UNE VISION D'AMÉNAGEMENT

La vision d'aménagement et de développement du plan d'urbanisme identifie l'objectif vers lequel doit tendre la Ville à travers sa démarche de développement qu'elle entreprendra pour les prochaines années :

« Ancrée dans son histoire, Danville se réinvente en alliant harmonieusement son patrimoine bâti et naturel à des milieux de vie ruraux et urbains de qualité, durables et vivants pour une expérience communautaire et touristique attrayante et enrichissante, le tout appuyé d'une gouvernance municipale saine et proactive. »

LES ORIENTATIONS, LES OBJECTIFS ET LE PLAN D'ACTION

En accord avec l'énoncé de vision et les valeurs, les orientations et les objectifs d'aménagement serviront de guide pour les dix (10) prochaines années, et ce, pour l'ensemble de la ville. Quatre (4) orientations d'aménagement et de développement ainsi que leurs objectifs ont été formulés. Les orientations se précisent par plusieurs objectifs, qui correspondent aux lignes directrices de planification dont s'est dotée la Ville de Danville. Chacun de ces objectifs est par la suite décliné en une série d'actions et de cibles présentées dans le plan d'action qui accompagne le plan d'urbanisme. Le plan d'action permet de définir une stratégie de mise en œuvre afin de répondre aux différents objectifs visés par les orientations.

Orientation 1. Renforcer l'attractivité du territoire tout en dynamisant l'économie locale

- Stimuler la revitalisation de l'entrée de la ville, des principales artères et du noyau villageois
- Mettre en valeur le territoire de même que le paysage et les habitats naturels
- Encourager le rayonnement de la ville aux échelles régionale et provinciale
- S'assurer du maintien et de la création d'emplois participant à la vitalité démographique et économique de la ville

Orientation 2. Offrir des milieux de vie de qualité, diversifiés et vivants, adaptés aux enjeux environnementaux

- Assurer un cadre de vie et un développement résidentiel diversifié, de qualité et adapté aux différents besoins de la population
- Offrir un milieu de vie durable et sécuritaire, favorisant la lutte et l'adaptation aux changements climatiques
- Encourager le rayonnement de la ville aux échelles régionale et provinciale
- S'assurer du maintien et de la création d'emplois participant à la vitalité démographique et économique de la ville

Orientation 3. Préserver l'identité de Danville et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel

- Promouvoir la conservation et la valorisation des immeubles patrimoniaux
- Assurer une intégration architecturale harmonieuse au cadre bâti
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel

Orientation 4. Protéger et valoriser les territoires agricole, agroforestier et minier ainsi que leurs ressources

- Protéger le territoire agricole et forestier
- Favoriser la requalification des haldes de résidus miniers
- Encourager l'exploitation d'énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, etc.)

LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

Le plan d'urbanisme présente un concept d'aménagement qui localise sur le territoire les actions et interventions proposées dans le plan d'action pour l'ensemble de la municipalité ainsi que plus spécifiquement pour le périmètre urbain.

LES AFFECTATIONS DU SOL

Les affectations du sol visent à définir la vocation et la fonction dominante des différents secteurs présents sur le territoire de la ville. Leur répartition est effectuée conformément aux intentions du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Sources et de façon à répondre à la vision, à l'orientation et aux objectifs d'aménagement du plan d'urbanisme. Le territoire de la ville de Danville se divise en huit (8) affectations ainsi que huit (8) sous-affectations différentes.

LES CONTRAINTES ET TERRITOIRES D'INTÉRÊT

Le plan d'urbanisme présente les composantes naturelles et les contraintes anthropiques qui sont identifiées dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC, en plus des territoires d'intérêt historique et culturel, écologique et paysager ainsi que touristique à l'échelle régionale et locale.

L'ensemble des affectations et des plans pourront être consultés directement sur le site internet de la Ville à partir du 11 février 2025.

LA PLANIFICATION DÉTAILLÉE

Le plan d'urbanisme se termine avec les plans particuliers d'urbanisme (PPU) du Carré et du secteur de la Gare. Un PPU permet de planifier de manière détaillée l'aménagement d'un secteur stratégique et précis, selon ses caractéristiques et ces particularités. Il fait état du contexte de planification et définit les orientations, objectifs et moyens de mise en œuvre qui supportent le concept d'aménagement du secteur.

Pour plus de détails concernant le plan d'urbanisme et son contenu, une copie de celui-ci sera disponible à partir du 11 février 2025 pour consultation sur le site internet municipal au : www.danville.ca ainsi qu'à l'hôtel de ville à l'adresse : 150 rue Water, Danville (Québec) J0A 1A0